



CLUB PROSPER MONTAGNÉ

Marque déposée INPI n° 10 76095

CLUB CREE EN 1950

PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE

LES METIERS DE L'ALIMENTATION

SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »

N° SIRET 784 452 518 00029



Déroulement de l'intronisation et du chapitre

Les intronisations des Chevaliers dans L'Ordre Gastronomique de Saint Fortunat sont réalisées par le Président ou Vice Président du club lors d'un chapitre déjeuner ou dîner.

Le Président ou Vice Président vous présentera grâce à un texte de quelques lignes remis au Secrétariat quelques jours avant la manifestation. Ce texte permet à l'assemblée présente de mieux vous connaître, sachant que vos parcours professionnels et personnels (si vous le souhaitez) seront décrits par vos soins ou ceux de votre parrain.

Après votre présentation le Président ou Vice Président vous remettra un cordon (ruban avec une médaille de l'ordre de Saint Fortunat) qui signifie que vous faites parti intégrante du Club, car vous serez devenu un Membre Montagné Gastronomique.

A la fin des intronisations, l'ensemble des convives pourra alors passer à table pour pouvoir découvrir ou redécouvrir la cuisine du chef.